

États financiers de la société Avenir Telecom

Compte de résultat au 31 mars 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Chiffre d'affaires	244 546	285 592
Subventions d'exploitation	3	2
Achats de marchandises	(157 667)	(186 181)
Variation de stocks de marchandises	(1 438)	(2 147)
Autres achats et charges externes	(54 377)	(61 710)
Impôts et taxes	(2 173)	(2 496)
Salaires et traitements	(16 900)	(17 184)
Charges sociales	(6 384)	(6 373)
Dotation aux amortissements	(3 494)	(3 696)
Variation nette des provisions	459	4 585
Autres produits et charges	378	(1 908)
Résultat d'exploitation	2 953	8 484
Produits financiers	1 303	2 098
Charges financières	(1 586)	(2 437)
Autres éléments financiers relatifs aux Sociétés liées	7 289	(266)
Variation nette des autres provisions financières	(185)	(140)
Résultat financier	6 821	(745)
Produits exceptionnels sur opérations en capital	651	920
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(673)	(1 433)
Résultat exceptionnel	(22)	(513)
Impôt sur les résultats	-	(39)
Résultat net	9 752	7 187

Bilan au 31 mars 2013

Actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31 mars 2013	31 mars 2012
Immobilisations incorporelles	6	28 305	28 541
Immobilisations corporelles	6	10 427	13 451
Immobilisations financières	6	5 895	15 128
Total actif immobilisé		44 627	57 120
Stocks	7	31 857	33 950
Clients et comptes rattachés	8	27 165	27 271
Autres créances	8	31 402	45 000
Disponibilités	2	12 491	21 431
Total actif circulant		102 915	127 652
Charges constatées d'avance	10	2717	785
Écart de conversion actif	22	28	26
Total de l'actif		150 287	185 583

Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31 mars 2013	31 mars 2012
Capital social	12	18 688	18 688
Primes d'émission, de fusion, d'apport	12	5 703	5 703
Réserve légale	12	1 856	1 856
Réserves statutaires et réglementées	12	17	17
Report à nouveau	12	(8 076)	(15 263)
Résultat de l'exercice	12	9 752	7 187
Total capitaux propres		27 940	18 188
Provisions pour risques et charges	12	7 493	6 275
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	2.20	35 448	44 013
Emprunts et dettes financières divers	2	10 614	34 596
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8	49 690	63 609
Dettes fiscales et sociales	8	9 445	9 878
Autres dettes	8	7 997	7 953
Total des dettes		113 194	160 049
Produits constatés d'avance	10	1 650	1 066
Écarts de conversion passif	22	10	5
Total du passif		150 287	185 583

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers de la société Avenir Telecom.

Tableau de financement au 31 mars 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Flux d'exploitation		
Résultat net	9 752	7 187
Éléments non constitutifs de flux liés aux opérations d'exploitation	(12 278)	(496)
Dotations nettes aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles, corporelles et financières	15 507	6 084
Variation nette des provisions pour risques et charges	1 218	(1 086)
Plus ou moins value sur cessions d'actifs	22	509
Dividendes/Acompte sur dividendes	(29 025)	(6 003)
Variation des actifs nets et passifs d'exploitation	(6 357)	160
Variation des actifs/passifs relatifs aux clients	44	4 634
Variation des actifs/passifs relatifs aux fournisseurs	(15 069)	751
Variation des stocks	2 093	1 932
Variation des autres actifs/passifs d'exploitation	6 575	(7 157)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (A)	(8 883)	6 851
Flux d'investissements		
Produit net des cessions d'actifs	651	920
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(954)	(1 680)
Variation des dettes et créances financières avec les entreprises liées	8 559	5 407
Variation des autres actifs immobilisés	290	2 920
Flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement (B)	8 546	7 567
Flux de financement		
Distribution de prime d'émission et/ou de dividendes	-	(4 993)
Remboursement des dettes financières	(28 183)	(11 000)
Nouvelles dettes financières	40 000	-
Variation des découverts bancaires	(20 420)	365
Flux de trésorerie affectés aux opérations de financement (C)	(8 603)	(15 628)
Variation de trésorerie (A+B+C)	(8 940)	(1 210)
Trésorerie à l'ouverture (D)	21 431	22 641
Trésorerie à la clôture (A+B+C+D)	12 491	21 431

Notes annexes aux états financiers annuels au 31 mars 2013

Note 1 – La Société

Avenir Telecom (« la Société ») est une société de droit français domiciliée à Marseille, France.

Avenir Telecom intervient dans le domaine de la distribution de produits et de services de télécommunication, principalement de téléphonie mobile, mais également de téléphonie fixe, d'accès Internet et de services associés.

La Société intervient en France comme société de commercialisation et de distribution commissionnée par les opérateurs sur les prises d'abonnements ou de commercialisation de contrats de service.

La Société organise sa distribution grand public en animant des réseaux de distribution en propre, notamment à travers l'enseigne Internity. Avenir Telecom effectue également de la distribution professionnelle auprès de clients de la Grande Distribution, de revendeurs spécialisés indépendants ou d'affiliés.

L'activité de la Société est sujette à des fluctuations saisonnières. Traditionnellement, la fin de l'année civile est la période de plus forte activité.

Avenir Telecom est coté sur Euronext List – compartiment C (Euronext Paris).

Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 19 juin 2013 et sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Note 2 – Faits caractéristiques des exercices présentés

2.1 Abandons et cessions de créances Groupe et octroi de dividende intragroupe

En date du 29 février 2012, l'administrateur unique d'Avenir Telecom Espagne a décidé l'octroi d'un acompte sur dividende au profit d'Avenir Telecom France d'un montant de 6 003 milliers d'euros.

En date du 29 juin 2012, l'administrateur unique d'Avenir Telecom Espagne a décidé l'octroi d'un dividende au profit d'Avenir Telecom France d'un montant de 9 017 milliers d'euros.

En date du 27 mars 2013, l'administrateur unique d'Avenir Telecom Espagne a décidé l'octroi d'un dividende au profit d'Avenir Telecom France d'un montant de 20 008 milliers d'euros.

2.2 Provisions pour dépréciation des titres et créances Groupe

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire de la participation est devenue inférieure à la valeur comptable. Dans l'appréciation de la valeur d'inventaire des titres de participations, il est tenu compte de la valeur actualisée des flux nets de trésorerie future et de la contribution des filiales concernées aux capitaux propres consolidés.

En cas de perte de valeur, les provisions sont imputées sur les titres de participation. En cas de valeur d'inventaire négative, la provision est ensuite imputée sur les actifs relatifs à ces filiales (prêts, comptes courants, créances clients) et une provision pour risque est constituée à hauteur de l'éventuelle quote-part des capitaux propres négatifs non encore provisionnés ou pour tenir compte des garanties octroyées par la Société à certaines filiales. Les provisions sur prêts, comptes courants et créances clients tiennent aussi compte des décisions de la Direction du Groupe en matière de soutien aux filiales en pertes.

L'ensemble des provisions sur entreprises liées décrites en note 19 et les éléments décrits en note 2.1 ci-dessus, sont inscrits au résultat financier. Leur impact net sur le résultat de la période s'analyse ainsi :

(en milliers d'euros)	31 mars 2013	31 mars 2012
Variation nette des provisions sur titres	32	(461)
Variation nette des provisions sur prêts	(11 817)	(4 961)
Variation nette des provisions sur comptes courants	(8 477)	(998)
Variation nette des provisions sur comptes clients	(15)	(4)
Variation nette des provisions pour risques et charges	(1 438)	155
Abandons de créances, nettes de reprises de provisions	-	-
Dividendes/Acompte sur dividendes	29 025	6 003
Boni et mali de fusion	(21)	-
Total	7 289	(266)

En date du 30 septembre 2012, Avenir Telecom S.A. a décidé, en sa qualité d'associé unique, la dissolution sans liquidation de la société Avenir Service, entraînant la transmission universelle de son patrimoine Cette dissolution a pris effet à l'expiration du délai d'opposition des créanciers, soit le 18 janvier 2013. D'un point de vue fiscal, la dissolution a eu un effet rétroactif au 1^{er} avril 2012, premier jour de l'exercice social de la société absorbante comme de la société absorbée. Elle a généré un mali de fusion pour 31 milliers d'euros, enregistré sous la rubrique boni/mali de fusion, dans le résultat financier, au compte de résultat.

En date du 15 janvier 2013, Avenir Telecom S.A. a décidé, en sa qualité d'associé unique, la dissolution sans liquidation de la société SCI Azur, entraînant la transmission universelle de son patrimoine Cette dissolution a pris effet à l'expiration du délai d'opposition des créanciers, soit le 6 mars 2013. D'un point de vue fiscal, la dissolution a eu un effet rétroactif au 1^{er} avril 2012, premier jour de l'exercice social de la société absorbante comme de la société absorbée. Elle a généré un boni de fusion pour 10 milliers d'euros, enregistré sous la rubrique boni/mali de fusion, dans le résultat financier, au compte de résultat.

2.3 Financement d'Avenir Telecom

Financement en vigueur à compter de juillet 2007

Affacturage

Afin de financer son besoin en fonds de roulement la Société a signé en date du 26 juin 2007 un contrat d'affacturage. Au 31 mars 2013 et au 31 mars 2012, les montants relatifs à l'affacturage sont analysés comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Montant tiré	611	630
Montant dû au / (par) le factor	-	-
Montant disponible	7 953	5 637
Dépôt de garantie	1 253	1 450
Créances cédées	9 817	7 717

Au 31 mars 2013, la Société a cédé 9 817 milliers d'euros de créances non encaissées. Ces créances ont été décomptabilisées du poste « Clients et comptes rattachés » et enregistrées dans le poste « Disponibilités » pour un montant de 8 564 milliers d'euros (note 3.6), déduction faite du dépôt de garantie enregistré dans le poste « Immobilisations financières » pour un montant de 1 253 milliers d'euros.

Convention de crédit

En date du 19 juin 2012, Avenir Telecom S.A. a signé un contrat de financement bancaire de 40 millions d'euros avec un pool de six banques permettant le refinancement du capital restant dû de la convention de crédit mise en place en juillet 2007 et arrivant à échéance en juillet 2012. Ce crédit de refinancement à taux variable arrive à échéance le 5 juin 2017 et est amortissable en 11 semestrialités. Le taux d'intérêt de référence est Euribor augmenté d'une marge de 285 points de base. La marge peut diminuer jusqu'à 215 points de base selon le ratio « Dettes financières nettes/EBITDA ». Ce ratio est calculé semestriellement.

Les banques du pool pourraient demander le remboursement anticipé de l'intégralité du crédit dans les cas suivants :

- en cas de non-respect d'un des deux ratios suivants :

Période de 12 mois s'achevant au	Ratio « Dettes financières nettes / EBITDA » inférieur à :	Ratio « Dettes financières nettes / fonds propres » inférieur à :
31 mars 2013	2,5	1
30 septembre 2013	2,5	1
31 mars 2014	2,5	1
30 septembre 2014	2,5	1
31 mars 2015	2,4	0,8
30 septembre 2015	2,4	0,8
31 mars 2016	2,3	0,8
30 septembre 2016	2,3	0,8
31 mars 2017	2,3	0,8

- en cas de distribution de dividendes, le remboursement du crédit pourrait être demandé par les banques si le montant des dividendes est supérieur à 3 millions d'euros et/ou si certains ratios de performance (notamment basés sur le résultat net consolidé et le chiffre d'affaires consolidé) ne sont pas respectés.

Le contrat de financement comporte également des clauses de remboursement anticipé obligatoire en cas notamment de changement de contrôle de la Société, de cessions d'actifs et de génération de trésorerie excédentaire (« *excess cash flow* »).

Le contrat de crédit comprend en outre les restrictions usuelles portant principalement sur le montant des investissements, l'endettement supplémentaire, les engagements hors bilan, les opérations de croissance externe et l'octroi de sûretés et de prêts.

À compter du 25 mars 2013, la société Avenir Telecom S.A. a couvert 60 % de l'encours de ce crédit par des couvertures de risque de taux d'intérêt conformément à ce qui était prévu dans le contrat.

Ces crédits sont garantis à hauteur de 80 % du capital restant dû par les fonds de commerce de 38 magasins situés en France et dont la valeur nette comptable est de 4,9 millions d'euros. Suite au premier remboursement, des actes de mains levées de nantissement sur six fonds de commerce sont en cours d'établissement.

Au 31 mars 2013, les ratios sont tels que suit :

Ratios	31 mars 2013	Seuil à respecter
R2 = Dette financière nette / EBITDA	1,21	≤ 2,50
R4 = Dette financière nette / Capitaux propres	0,25	≤ 1

EBITDA : somme du résultat opérationnel au sens des normes IFRS et du total des dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises pour la période considérée, tels qu'ils figurent dans le compte de résultat consolidé et dans les annexes des comptes consolidés.

Les ratios sont respectés au 31 mars 2013.

En date du 30 juillet 2010, la Société a signé un contrat de prêt de 4 millions d'euros. Ce prêt a été tiré en totalité. Au 31 mars 2013, le capital restant dû est de 1,5 millions d'euros.

Analyse des emprunts et dettes financières

Les différents emprunts et dettes financières sont analysés comme suit au 31 mars 2013 et au 31 mars 2012 :

(en milliers d'euros)	31 mars 2013	31 mars 2012
Crédit A	-	20 000
Crédit B	-	20 000
Convention de crédit	32 760	-
Intérêts courus non échus	108	70
Emprunt long terme	500	1 500
Emprunt court terme	2 000	2 000
Découverts bancaires	23	443
Autres dettes bancaires	57	-
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	35 448	44 013
Emprunt Groupe	6 204	32 878
Comptes courants Groupe	4 301	1 611
Autres	109	107
Emprunts et dettes financières divers	10 614	34 596

Risque de taux

Le risque de taux d'intérêt auquel la Société est exposée provient des emprunts à moyen et long terme et des découverts émis à taux variables qui exposent la Société au risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêt. La totalité du financement de la Société au 31 mars 2013 est à taux variable.

La Société gère son risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêt en utilisant des tunnels participatifs visant à échanger du taux fixe contre du taux variable. Sur le plan économique, ces instruments de taux d'intérêts ont pour effet de convertir des emprunts à taux variable en emprunts à taux fixe. En règle générale, la Société contracte des emprunts à long terme à taux variables et les échanges contre des emprunts à taux fixes inférieurs à ceux qu'elle pourrait obtenir si elle empruntait directement à taux fixe. Aux

termes des contrats de ces instruments de taux d'intérêt, la Société convient avec des tiers d'échanger, selon une périodicité définie, le différentiel entre les taux contractuels fixes et variables par référence à un certain montant notionnel.

En décembre 2008 et janvier 2009, le Groupe avait mis en place des instruments de couverture de taux échus au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, la société Avenir Telecom S.A. a couvert 60 % de l'encours de ce crédit par des couvertures de risque de taux d'intérêt conformément à ce qui était prévu dans le contrat de crédit.

Le montant notionnel de ces couvertures à taux fixe est de 19 656 milliers d'euros.

Note 3 – Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice de 12 mois clos au 31 mars 2013 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en France.

3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles dont l'analyse, la variation des valeurs brutes et les mouvements des amortissements sont détaillés en note 6, se décomposent ainsi :

Logiciels et brevets

Ce poste est constitué par les licences d'utilisation des logiciels acquis, évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire sur une durée d'un à trois ans, *prorata temporis*.

Marques déposées et assimilées

Les coûts de dépôt des marques commerciales ou dénominations sociales acquises ou créées, ainsi que les frais de renouvellements des droits sont immobilisés.

Ces marques créées font l'objet d'un amortissement calculé sur la durée de protection du droit, soit généralement dix ans.

Droit au bail

Les droits au bail sont inscrits à leur coût historique d'acquisition. Ils ne font pas l'objet d'un amortissement.

Fonds commercial

Le poste « Fonds commercial » est constitué pour partie par la valorisation retenue dans le cadre de la fusion au 30 juin 1999 des fonds de commerce des sociétés JPC, Allo Telecom, Diafax France et Dircom pour une valeur de 1 829 milliers d'euros.

Ces fonds de commerce ne faisant l'objet d'aucune protection juridique, avaient été amortis sur une durée de cinq ans, *prorata temporis*. Ils sont intégralement amortis à la clôture de l'exercice.

Pour l'autre partie, il s'agit principalement des mali de fusion et des fonds de magasins provenant des sociétés absorbées pendant l'exercice clos au 31 mars 2008 dont 12 806 milliers d'euros de mali de fusion. Ils ne font pas l'objet d'un amortissement mais de provision pour dépréciation lorsque leur valeur comptable devient notablement supérieure à leur valeur actuelle (note 3.3). Le mali de fusion est principalement affecté aux fonds de commerce ou droit au bail des magasins. Lors de la cession des fonds de commerce ou droits au bail du magasin, la partie du mali affectée à ces actifs sous-jacents est décomptabilisée.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur valeur d'apport.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

Postes	Durée d'utilisation (en années)
Agencements	10 ou durée du bail
Matériel de bureau	3
Matériel informatique	3 à 4
Mobilier	5 ou 6

La Société n'encourt pas de dépenses de gros entretien nécessitant la constitution d'une provision.

3.3 Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute.

Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation dans le cas où leur valeur comptable devient notablement supérieure à leur valeur actuelle. L'approche retenue est basée sur le règlement CRC 2002-10 et sur les précisions fournies par la norme internationale IAS 36, en particulier :

- une provision est constituée lorsque la valeur comptable des droits au bail est supérieure à la valeur la plus élevée, entre d'une part la valeur vénale et d'autre part, la valeur d'usage ;
- la valeur vénale des droits au bail résulte soit d'expertises externes, soit de la meilleure estimation du Management de la Société en fonction des données du marché ;
- la valeur d'usage est déterminée à partir des flux nets futurs de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif.

Les dotations ou reprises qui résultent de l'évolution de l'écart entre la valeur comptable et la valeur actuelle sont présentées sur la ligne « Variation nette des provisions » et contribuent au résultat d'exploitation. Les reprises suite à cession ou mise au rebut contribuent au résultat exceptionnel.

3.4 Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. À la fin de l'exercice, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine. Dans l'appréciation de la valeur d'inventaire des titres de participations, il est tenu compte de la valeur actualisée des flux nets de trésorerie future et de la contribution des filiales concernées aux capitaux propres consolidés.

Les dépôts et cautionnements sont évalués à leur coût d'acquisition. S'il y a lieu, une dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle est inférieure à leur coût d'acquisition.

3.5 Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition déterminé selon la méthode du prix unitaire moyen pondéré et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les frais accessoires et les remises accordées par les fournisseurs affectables à un produit.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales. Cette estimation tient compte des efforts commerciaux nécessaires à l'écoulement du stock dont la rotation est faible. La variation de la dépréciation est enregistrée en « Variation nette des provisions ».

3.6 Créances clients

Les créances clients sont évaluées initialement à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur de l'incapacité de la Société à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement (créance échue depuis plus de 90 jours) constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. La dépréciation de ces créances représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés. La variation de la dépréciation est enregistrée en « variation nette des provisions ». Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est décomptabilisée en contrepartie de la reprise de provision pour dépréciation des créances. Les recouvrements de créances précédemment décomptabilisées sont crédités en « variation nette des provisions ».

Conformément aux normes applicables en France les créances nettes ne comprennent pas les créances cédées dans le cadre de l'affacturage pour un montant de 9 817 milliers au 31 mars 2013 et 7 717 milliers d'euros au 31 mars 2012 (note 2.3). Dans les comptes consolidés établis conformément aux normes IFRS, la Société conservant la majeure partie des risques et des avantages liés à ces créances, elles ont été maintenues à l'actif du bilan.

3.7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Ces postes comprennent les instruments et placements financiers ayant une échéance inférieure à trois mois.

Les créances cédées dans le cadre du financement des lignes de crédit à court terme sont enregistrées au passif en emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

Les placements financiers correspondent à des Sicav, fonds communs de placement et certificats de dépôt. Ces placements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ils font, si nécessaire, l'objet d'une provision afin de ramener leur valeur au bilan à leur valeur probable de négociation.

3.8 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour couvrir les risques et charges liés aux opérations suivantes :

(i)	Litiges en cours : en fonction de la meilleure estimation du risque par le management de la Société et ses conseils
(ii)	Garantie sur annulation totale ou partielle des rémunérations sur abonnements en application des principes de reconnaissance du chiffre d'affaires décrits en note 3.10.
(iii)	Risques sur filiales en application des principes décrits en note 2.2
(iv)	Pertes de change en application des principes décrits en note 3.9
(v)	Engagements de retraite : en France, la législation prévoit que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge du départ à la retraite. Le coût actuariel de cet engagement est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés. Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles, et dépassant 10 % de la valeur des actifs du régime ou, si le montant est supérieur, 10 % de la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, sont comptabilisés en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des salariés concernés.
(vi)	Les provisions pour restructurations concernent les coûts liés à des plans de licenciements collectifs (salaires, indemnités légales et supra légales, mesures d'accompagnement...). Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dès lors qu'il constitue un passif résultant d'une obligation de la Société vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision prise par un organe compétent, matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés et à condition que la Société n'attende plus de contrepartie de ces coûts.

3.9 Conversion des éléments en devises

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture. Les écarts résultant de cette conversion ont été directement comptabilisés en résultat de l'exercice.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'exercice. Les différences résultant de cette conversion sont inscrites dans les postes « Écarts de conversion » au bilan, à l'actif pour les pertes latentes, au passif pour les gains latents.

Les pertes latentes donnent lieu à la constitution de provisions pour risques comptabilisées en charges financières de l'exercice. Dans la mesure où les opérations conduisant à la constatation de ces écarts de conversion actif et passif n'ont pas des échéances suffisamment voisines, bien que libellées dans la même devise, les pertes et gains latents ne sont pas considérés comme concourant à une position globale de change. Le montant de la dotation n'est donc pas limité à l'excédent des pertes sur les gains.

La quasi-totalité des dettes financières étant libellée en euros, la Société considère que le risque de change n'est pas significatif et n'a mis en place aucun instrument de couverture.

3.10 Comptabilisation des opérations

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires regroupe les éléments suivants :

- les rémunérations perçues des opérateurs sur souscription d'abonnements ou de contrats de service en fonction des principes décrits ci-dessous. Les indemnités versées par les opérateurs au moment de la signature ou pendant la durée des contrats de distribution sont comptabilisées conformément (i) à la substance des accords entre les parties et (ii) aux services en faveur de l'opérateur que ces indemnités visent à rémunérer ;
- les subventions mobiles perçues des opérateurs en l'absence d'obligation de reversement aux distributeurs ;
- les ventes de produits de téléphonie mobile (téléphones et accessoires) et de multimédia (PC, accessoires, appareils numériques...);
- les variations des provisions pour risque d'annulation de rémunération (voir ci-dessous) sont inscrites dans le chiffre d'affaires.

Coûts des produits vendus

Le coût de revient des produits de téléphonie mobile ou de multimédia vendus est comptabilisé en « Achats de marchandises ».

Coûts des services vendus

Le coût des services vendus est comptabilisé en « Autres achats et charges externes » et regroupe, en fonction des principes décrits ci-dessous, les éléments suivants :

- les rémunérations versées aux distributeurs sur souscription d'abonnements de téléphonie (téléphonie fixe ou mobile, services associés) ;

- les subventions mobiles versées aux distributeurs.

Rémunérations liées aux prises d'abonnements

Les rémunérations liées aux prises d'abonnements sont comptabilisées comme suit :

Souscription d'un abonnement

Lors de la souscription d'un contrat d'abonnement ou de service par un utilisateur, la Société comptabilise en « Chiffre d'affaires » la rémunération due par l'opérateur et en « Autres achats et charges externes » l'éventuelle rémunération qu'elle doit verser au distributeur.

Autres rémunérations

Les rémunérations complémentaires versées par les opérateurs et liées, soit à l'augmentation du nombre d'abonnés, soit à l'activité commerciale de l'opérateur avec la base d'abonnés, sont enregistrées en « Chiffre d'affaires » en fonction de l'évolution réelle constatée. Selon la nature du service rendu (ponctuel ou continu) et de la fiabilité des estimations disponibles, ces rémunérations sont reconnues soit lors de la souscription du contrat, soit au fur et à mesure de la prestation de service, soit lors de la confirmation formelle du montant par l'opérateur.

Annulations de rémunérations

Des provisions sont constituées pour tenir compte des annulations de rémunérations du fait du non-respect de certaines obligations contractuelles. Ces provisions sont déterminées soit par application des clauses contractuelles, soit sur la base de données statistiques historiques et sont comptabilisées en « Variation nette des provisions » au compte de résultat pour le montant facturé par l'opérateur et en « Provisions » au passif du bilan.

Vente de matériel de téléphonie, multimédia et accessoires

Distribution indirecte

Le chiffre d'affaires et la marge sont reconnus lors de l'expédition du matériel au client en fonction des modalités de transfert des risques et avantages et à condition que le recouvrement des créances afférentes soit raisonnablement assuré. À la clôture de l'exercice, la Société enregistre des produits constatés d'avance lorsque la facturation et la sortie de stock sont intervenues avant le transfert de la majorité des risques et des avantages de la Société vis-à-vis de son client.

Distribution directe

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsque la Société vend un produit à un client. Les ventes au détail sont généralement réglées en espèce ou par carte de crédit. Les produits comptabilisés représentent le montant brut de la vente et comprennent les commissions sur les paiements par carte de crédit. Ces commissions sont incluses dans les « autres achats et charges externes ».

3.11 Opérations de couverture de taux

Pour les opérations spéculatives, les gains et les pertes dénoués sont comptabilisés dans le résultat financier de l'exercice. Les pertes et gains latents correspondent aux variations de valeur de l'instrument : ils ne sont pas définitivement acquis, l'entreprise restant exposée à un renversement de tendance du marché tant qu'elle n'a pas dénoué sa position. Les gains latents ne sont pas pris en compte et les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque de taux.

Pour les opérations de couverture, les gains et pertes dénoués sont constatés en résultat, pendant la durée de vie résiduelle de l'élément couvert, de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et charges sur cet élément.

Les gains et pertes latents sur l'instrument de couverture sont différés et comptabilisés en résultat au moment du dénouement de l'opération.

3.12 Résultat exceptionnel

Conformément aux recommandations de la doctrine comptable, la Société a retenu une définition restrictive du résultat exceptionnel. Ce dernier est constitué des seules plus- ou moins-values sur cession d'éléments d'actif.

Note 4 – Gestion du risque financier

4.1 Facteurs de risque financier

Par ses activités, la Société est exposée à différentes natures de risques financiers : risques de marché, risque de crédit, risque de liquidité et risque de variation des flux de trésorerie dû à l'évolution des taux d'intérêt. Le programme de gestion des risques de la Société, qui est centré sur le caractère imprévisible des marchés financiers, cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière de la Société. Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour couvrir certaines expositions au risque.

Risques de marché

Risque de change

La Société opérant principalement ses activités au sein de la zone euro, elle est peu exposée au risque de change et n'a pas mis en place d'instruments de couverture du risque de change.

Risque de variation de prix

La Société n'a pas d'instrument coté sujet à un risque de prix.

Risque de flux de trésorerie et risque de variation de la juste valeur d'instruments liée à l'évolution des taux d'intérêt

La Société ne détient pas d'actif significatif portant intérêt.

Le risque de taux d'intérêt auquel la Société est exposée provient des emprunts à long terme et des découverts émis à taux variables qui exposent la Société au risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêt.

La Société gère son risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêt en utilisant des tunnels participatifs visant à échanger du taux fixe contre du taux variable. Sur le plan économique, ces instruments de taux d'intérêts ont pour effet de convertir des emprunts à taux variable en emprunts à taux fixe. En règle générale, la Société contracte des emprunts à long terme à taux variables et les échange contre des emprunts à taux fixes inférieurs à ceux qu'elle pourrait obtenir si elle empruntait directement à taux fixe. Aux termes des contrats de ces instruments de taux d'intérêt, la Société convient avec des tiers d'échanger, selon une périodicité définie, le différentiel entre les taux contractuels fixes et variables par référence à un certain montant notionnel.

Risque de crédit

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions de crédit aux clients (grossistes, distributeurs), notamment les créances non réglées et des transactions engagées.

Pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les instruments dérivés souscrits à des fins de couverture et les transactions se dénouant en trésorerie comme les opérations de cession de créances, les dépôts, la Société contracte uniquement avec des institutions financières de grande qualité.

Par son activité et la concentration de ses clients (notamment les opérateurs de téléphonie pour l'activité prise d'abonnement et les distributeurs au titre de l'activité Ventes de Produits), la Société est exposée au risque de crédit. Pour les clients opérateurs, la Société considère que le risque de crédit est limité compte tenu de la renommée et de la surface financière de ses clients. Pour les clients distributeurs, la Société a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que les clients achetant ses produits ont un historique de risque de crédit approprié. Par ailleurs, la Société a adapté sa politique en matière de délai de règlement en fonction des types de clients et gère l'encours net avec ses clients distributeurs à travers les rémunérations qu'elle doit leur verser au titre de la souscription des abonnements. L'antériorité des créances fait l'objet d'un suivi régulier.

Risque de liquidité

La Société est soumise au respect de covenants financiers déterminés d'un commun accord avec ses banques prêteuses sur certains contrats de crédits. Ces covenants sont décrits en note 2.3.

La Société gère sa liquidité dans le cadre d'un environnement économique et financier difficile qui continue de rendre particulièrement complexe l'appréhension des perspectives économiques. La société Avenir Telecom a signé le 19 juin 2012 un contrat de financement bancaire de 40 millions d'euros avec un pool de six banques permettant le refinancement du capital restant dû de la convention de crédit mise en place en juillet 2007 et arrivant à échéance en juillet 2012. Ce crédit de refinancement à taux variable arrive à échéance le 5 juin 2017 et est amortissable en 11 semestrialités. Le taux d'intérêt de référence est Euribor augmenté d'une marge de 285 points de base. La marge peut diminuer jusqu'à 215 points de base selon le ratio « Dettes financières nettes / EBITDA ». La convention de crédit est décrite en note 2.3.

4.2 Gestion du risque sur le capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, la Société a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure optimale afin de réduire le coût du capital.

Pour préserver ou ajuster la structure de son capital, la Société peut ajuster le montant des dividendes versés ou le montant du remboursement de prime d'émission aux actionnaires, reverser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs afin de se désendetter.

Conformément aux usages du secteur, la Société suit de près son capital en contrôlant son ratio d'endettement et d'autres ratios qui conditionnent les échéanciers de remboursement de certains crédits (note 2.3).

Note 5 – Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugées raisonnables au vu des circonstances.

La Société procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Ces estimations et hypothèses concourant à la préparation des états financiers au 31 mars 2013 ont été réalisées dans le cadre d'un environnement économique et financier difficile qui continue de rendre particulièrement complexe l'appréhension des perspectives économiques. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

5.1 Comptabilisation des rémunérations attendues des opérateurs

La Société estime, lors de chaque clôture, la rémunération nette restant à recevoir des opérateurs, ainsi que les rémunérations restant à verser aux distributeurs indépendants. Ces estimations sont issues des systèmes d'information de la Société de suivi des souscriptions de contrats d'abonnement. Ces suivis peuvent différer des contrats effectivement enregistrés par les opérateurs ou les distributeurs. Ces estimations concernent aussi les annulations de rémunérations basées sur des clauses contractuelles et des données historiquement constatées.

Pour les rémunérations à recevoir des opérateurs, lorsque le montant net effectivement perçu diffère des rémunérations initialement estimées, la différence est imputée en chiffre d'affaires au cours de la période durant laquelle le montant final est confirmé par l'opérateur.

Pour les rémunérations à verser aux distributeurs, lorsque le montant devant être effectivement payé diffère des charges initialement estimées, la différence est imputée en « autres achats et charges externes » au cours de la période durant laquelle le montant final est confirmé par l'opérateur.

5.2 Dépréciations des stocks

La Société estime la valeur de réalisation future de ses produits en stock. Le matériel de téléphonie mobile, de multimédia ou les accessoires sont soumis à une obsolescence technologique et commerciale rapide. Les estimations de la Société sur les dépréciations des stocks prennent en considération cette donnée. Dans le cas où le prix effectif de réalisation du stock diffère des estimations de la Société, l'éventuelle différence est comptabilisée en « variation nette des provisions » lors de la réalisation effective de la vente.

5.3 Dépréciations des créances clients

Le Groupe doit estimer les risques de recouvrement de ses créances en fonction de la situation financière de ses clients. Des dépréciations sont comptabilisées au regard de ces estimations et correspondent à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs recouvrables estimés.

5.4 Dépréciation estimée des immobilisations incorporelles et corporelles

La Société soumet les immobilisations incorporelles et corporelles à un test de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée à la note 3.3. Les montants recouvrables (valeur actuelle) des immobilisations corporelles et incorporelles sont déterminés à partir de calculs de la valeur d'utilité ou de la valeur de marché. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

5.5 Impôts sur le résultat

La Société comptabilise un passif au titre des redressements fiscaux anticipés en fonction des impôts supplémentaires estimés exigibles. Lorsque, in fine, le montant à payer s'avère différent de celui initialement comptabilisé, la différence est imputée en charge ou en produits d'impôts sur le résultat.

Note 6 – Actif immobilisé

6.1 Variation des immobilisations brutes

Valeurs brutes <i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2012	Acquisitions	Cessions	31 mars 2013
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Logiciels, brevets et marques	3 869	281	-	4 150
Droit au bail	14 027	222	(379)	13 870
Fonds commercial ⁽¹⁾	15 720	2	(17)	15 705
Nom de domaine internet	176	89	-	265
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Total	33 792	594	(396)	33 990
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	25 125	156	(720)	24 561
Matériel et outillage industriel	509	-	-	509
Matériel de bureau, informatique et mobilier	8 845	204	(124)	8 925
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Total	34 479	360	(844)	33 995
<u>Immobilisations financières</u>				
Titres particip, consolidés	5 331	-	-	5 331
Titres particip, non consolidés	6 770	-	(150)	6 620
Créances rattachées à des participations	519	-	-	519
Dépôt de garantie	3 324	149	(289)	3 184
Prêts et autres immobilisations	15 581	5 561	(2 538)	18 604
Actions propres	1 501	-	-	1 501
Total	33 026	5 710	(2 977)	35 759
Total des valeurs brutes	101 298	6 664	(4 217)	103 745
<i>(1) Dont mali de fusion de 12 073 milliers d'euros au 31 mars 2013 (12 073 milliers d'euros au 31 mars 2012).</i>				

6.2 Variation des amortissements

Amortissements <i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2012	Dotations	Reprises	31 mars 2013
Immobilisations incorporelles				
Logiciels, brevets et marques	3 422	414	-	3 836
Fonds commercial	1 829	-	-	1 829
Total	5 251	414	-	5 665
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	14 034	2 159	(458)	15 735
Matériel et outillage industriel	498	11	-	509
Matériel de bureau, informatique et mobilier	6 496	911	(109)	7 298
Total	21 028	3 081	(567)	23 542
Total des amortissements	26 279	3 495	(567)	29 207

6.3 Réconciliation des valeurs brutes, amortissements et provisions avec les valeurs nettes comptables du bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Immobilisations incorporelles		
Valeurs brutes (note 6.1)	33 990	33 792
Amortissement (note 6.2)	(5 665)	(5 251)
Provisions (note 12)	(20)	-
Valeurs nettes comptables	28 305	28 541
Immobilisations corporelles		
Valeurs brutes (note 6.1)	33 995	34 479
Amortissement (note 6.2)	(23 542)	(21 028)
Provisions (note 12)	(26)	-
Valeurs nettes comptables	10 427	13 451
Immobilisations financières		
Valeurs brutes (note 6.1)	35 759	33 026
Provisions (note 12)	(29 864)	(17 898)
Valeurs nettes comptables	5 895	15 128

Les provisions sur immobilisations financières comprennent les provisions sur titres de participations, sur créances rattachées aux participations, sur prêts, sur dépôts et cautionnements et sur actions propres.

Une somme de 3 186 millions d'euros, comptabilisée en « Dépôts et cautionnement », était mise sous séquestre depuis le 11 avril 2001 et avait été intégralement dépréciée dans les comptes clos le 30 juin 2003 compte tenu du fait que les perspectives de recouvrement n'étaient pas assurées. Par jugement sur l'exercice clos le 31 mars 2012, la Société avait obtenu la restitution de cette somme qui avait été payée au cours du même exercice. Cette restitution s'était accompagnée du paiement de 576 milliers d'euros au titre des intérêts courus sur la période. Compte tenu du fait que la partie adverse n'avait pas interjeté appel de cette décision, la provision avait été intégralement reprise et comptabilisée sur la ligne « Variation nette des provisions » alors que les intérêts de 576 milliers d'euros avaient été comptabilisés sur la ligne « Produits financiers ».

6.4 Tableau des filiales et participations (en milliers d'euros)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute comptable des titres détenus	Provisions sur titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Chiffre d'affaires
Filiales détenues à plus de 50 %						
Filiales françaises						
P Cetelec ⁽¹⁾	(153)	99.80	8	8	-	-
Voxland	1 901	100	80	-	80	3112
Play Up ⁽¹⁾	(1)	50.70	19	19	-	-
World Up ⁽¹⁾	(65)	51	18	18	-	-
Filiales étrangères						
Avenir Telecom International	(786)	99.90	500	500	-	-
Avenir Telecom Espagne	67 576	99.90	573	-	573	104547
Avenir Telecom Pologne ⁽¹⁾	EL	100	6 428	6 428	-	-
Fintelco SGPS ⁽¹⁾	(5 286)	67.35	99	99	-	-
Participations détenues entre 10 et 50 %						
Filiales françaises						
Médiavet ⁽¹⁾	NC	48.94	3 869	3 869	-	NC
Stratège ⁽¹⁾	24	49.66	15	-	15	NC
Autres participations inférieures à 10 %						
Filiales françaises						
Aventoo ⁽¹⁾	NC	0.01	NS	-	NS	-
CHAMNORD GIE Chambéry	NC	NS	159	-	159	NC
GERCA GIE Avignon	NC	0.33	183	-	183	NC
Filiales étrangères						
Avenir Telecom Benelux ⁽¹⁾	(7 401)	0.1	NS	NS	-	-
Avenir Telecom Belgique ⁽¹⁾	(14 631)	0.01	NS	-	NS	-
Total			11 951	10 941	1 010	-
<i>(1) Sociétés sans activité.</i>						
<i>(2) Les prêts et avances consentis sont classés sur la ligne « Immobilisations financières » et les comptes courants sont classés sur la ligne « Autres créances ».</i>						
<i>EL : En liquidation.</i>						
<i>NC : Non communiqué.</i>						
<i>NS : Non significatif.</i>						

Filiales et participations	Prêts et avances consentis et compte-courant ⁽²⁾	Provisions sur prêts et compte-courant	Montant des cautions et avals donnés par la Société
<u>Filiales détenues à plus de 50 %</u>			
Filiales françaises			
P Cetelec ⁽¹⁾	141	51	-
Voxland	(2 024)	-	-
Play Up ⁽¹⁾	10	1	-
World Up ⁽¹⁾	72	65	-
Filiales étrangères			
Avenir Telecom Espagne	(43)	-	-
Avenir Telecom International	12 965	686	-
Avenir Telecom Pologne ⁽¹⁾	1 761	1 761	-
Fintelco SGPS ⁽¹⁾	2 118	2 118	-
<u>Participations détenues entre 10 et 50 %</u>			
Filiales françaises			
Mediavet ⁽¹⁾	-	-	-
Stratege ⁽¹⁾	1	-	-
<u>Autres participations inférieures à 10 %</u>			
Filiales françaises			
Aventoo ⁽¹⁾	NS	-	-
CHAMNORD GIE Chambéry	-	-	-
GERCA GIE Avignon	-	-	-
Filiales étrangères			
Avenir Telecom Belgique ⁽¹⁾	287	287	-
Avenir Telecom Benelux ⁽¹⁾	7 173	7 173	-
Total	24 485	12 142	-

(1) Les prêts et avances consentis sont classés sur la ligne « Immobilisations financières » et les comptes courants sont classés sur la ligne « Autres créances ».
EL : En liquidation.
NC : Non communiqué.
NS : Non significatif.

Les créances de l'actif immobilisé et de l'actif circulant ainsi que les prêts liés à des participations indirectes ne sont pas intégrés dans ce tableau.

Note 7 – Stocks

(en milliers d'euros)	31 mars 2013			31 mars 2012		
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant brut	Dépréciation	Montant net
Stock matériel de téléphonie mobile	22 786	(568)	22 218	26 367	(738)	25 629
Stock matériel de multimédia	11 051	(1 412)	9 639	9 641	(1 320)	8 321
Total général	33 837	(1 980)	31 857	36 008	(2 058)	33 950

Les stocks de matériel de téléphonie et de matériel de multimédia comprennent également les accessoires associés.

Note 8 – États des échéances des créances et des dettes

8.1 État des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	Échéances à un an au plus	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	519	-	519
Prêts ⁽¹⁾	18 604	15 901	2 703
Autres immobilisations financières ⁽¹⁾	3 184	1 333	1 851
Total	22 307	17 234	5 073
Créances de l'actif circulant			
Créances clients opérateurs	19 016	19 016	-
Autres créances de téléphonie	18 941	18 941	-
Personnel et organismes sociaux	76	76	-
État et autres collectivités publiques	1 917	1 917	-
Groupe et associés ⁽³⁾	53 269	53 269	-
Débiteurs divers ⁽²⁾	14 505	14 505	-
Charges constatées d'avance	2 717	2 717	-
Total	110 441	110 441	-
Total général	132 748	127 675	5 073

(1) Les prêts envers les sociétés du Groupe ou les autres immobilisations financières sans échéance déterminée sont classés dans la catégorie des créances ayant une échéance inférieure à un an.

(2) Le poste « Débiteurs divers » comprend notamment des comptes fournisseurs débiteurs pour 1 400 milliers d'euros et des avances et acomptes versés pour 1 586 milliers d'euros au 31 mars 2013 (1 295 milliers d'euros au 31 mars 2012 pour les fournisseurs débiteurs et 2 473 milliers d'euros pour les avances et acomptes versés).

(3) Dont 29 025 milliers d'euros de dividendes.

8.2 État des dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et cinq ans au plus	À plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit				
▪ à 1 an maximum à l'origine	1 115	1 115	-	-
▪ à plus de 1 an à l'origine ⁽³⁾	34 333	8 353	25 980	-
Emprunts et dettes financières divers ⁽²⁾	6 314	3 306	3 008	-
Groupe et associés ⁽⁴⁾	4 300	4 300	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 690	49 690	-	-
Personnel et organismes sociaux	5 763	5 763	-	-
État et autres collectivités publiques	3 682	3 682	-	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-
Autres dettes ⁽¹⁾	7 997	7 997	-	-
Produits constatés d'avance	1 650	1 650	-	-
Total général	114 844	85 856	28 988	-

(1) Le poste « Autres dettes » comprend des comptes clients créditeurs pour 3 368 milliers d'euros, des comptes clients avoirs à établir pour 4 557 milliers d'euros et des dettes diverses pour 72 milliers d'euros au 31 mars 2013 (au 31 mars 2012, 2 289 milliers d'euros concernent les clients créditeurs, 4 990 milliers d'euros les clients avoirs à établir et 674 milliers d'euros les dettes diverses).

(2) Dont 6 204 milliers d'euros d'emprunt auprès de filiales.

(3) Dont 34 millions d'euros de convention de crédit (note 2.3).

(4) Les dettes envers les sociétés du Groupe sans échéance déterminée sont classées dans la catégorie des dettes ayant une échéance

inférieure à un an.

Note 9 – Disponibilités et valeurs mobilières de placement

La trésorerie comprend notamment les créances cédées dans le cadre du financement des lignes de crédit court terme de la Société (note 2.3).

Note 10 – Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance au 31 mars 2013 concernent exclusivement des opérations liées à l'exploitation :

- les charges constatées d'avance s'élèvent à 2 717 milliers d'euros et correspondent principalement aux charges de loyers ;
- les produits constatés d'avance s'élèvent à 1 651 milliers d'euros correspondant à 1 314 milliers de produits constatés d'avance liées à des facturations de marchandises pour lesquelles il n'y a pas eu de transfert des risques et avantages de la Société vers le client au 31 mars 2013 (note 3.10) et à 337 milliers d'euros de coopérations publicitaires non encore utilisées.

Note 11 – Charges à payer et produits à recevoir

Les charges à payer s'élèvent à un montant de 19 897 milliers d'euros au 31 mars 2013 et comprennent essentiellement les rémunérations à payer aux distributeurs et les factures fournisseurs non parvenues.

Les produits à recevoir s'élèvent à un montant de 57 595 milliers d'euros au 31 mars 2013 et comprennent essentiellement les rémunérations à recevoir des opérateurs.

Note 12 – Capital social et capitaux propres

Capital social

Au 31 mars 2013, le capital social s'établit à 18 688 milliers d'euros pour 93 440 895 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,20 euro.

Actionnariat

L'évolution de l'actionnariat se présente comme suit :

	31 mars 2013			31 mars 2012		
	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
Avenir Télécom	800 000	0,86 %	0,00 %	800 000	0,86 %	0,00 %
OXO	27 882 400	29,84 %	39,72 %	27 882 400	29,84 %	39,54 %
Jean-Daniel Beurnier	19 090 353	20,43 %	27,19 %	19 090 353	20,43 %	27,07 %
Robert Schiano-Lamoriello	330 520	0,35 %	0,47 %	330 520	0,35 %	0,35 %
Actions de concert	47 303 273	50,62 %	67,38 %	47 303 273	50,62 %	66,96 %
Agnès Tixier	168 640	0,18 %	0,24 %	168 640	0,18 %	0,18 %
Pierre Baduel	165 440	0,18 %	0,24 %	165 440	0,18 %	0,17 %
NPC2 Conseils	100	0,00 %	0,00 %	100	0,00 %	0,00 %
Bosco Souto	10	0,00 %	0,00 %	10	0,00 %	0,00 %
Équipe dirigeante	334 190	0,36 %	0,48 %	334 190	0,36 %	0,35 %
Public	45 003 442	48,16 %	32,05 %	45 003 442	48,16 %	32,69 %
Total	93 440 905	100 %	100 %	93 440 905	100 %	100 %

Dividendes par actions et remboursement de primes d'émission

Les sommes versées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013 étaient nulles contre 4 993 milliers d'euros (0,054 euro par action) au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012.

Actions propres

Le montant des actions propres est présenté en note 20.

Options de souscription d'actions

Attributions d'options de souscription d'actions

Au 31 mars 2013, les options attribuées se répartissent comme suit :

Plan	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice (en euro)	Rabais	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre total d'options attribuées	Nombre d'options caduques du fait du départ des salariés ou expiration du plan	Nombre d'options levées sur exercices antérieurs	Nombre d'options exerçables au 31 mars 2012	Nombre d'options levées sur l'exercice	Solde à lever au 31 mars 2013	Nombre d'options exerçables au 31 mars 2013	Date d'expiration
26/01/2007	26/01/2010	2,59	5 %	10	595 000	280 000	-	455 000	-	315 000	315 000	26/01/2014
14/12/2007	14/12/2010	2,02	5 %	15	745 000	325 000	-	560 000	-	420 000	420 000	14/12/2014
15/12/2008	15/12/2011	0,82	0 %	19	665 000	390 000	-	500 000	-	275 000	275 000	15/12/2015
15/12/2009	15/12/2012	1,00	5 %	14	570 000	215 000	-	-	-	355 000	-	15/12/2016
23/12/2010	23/12/2013	0,77	5 %	18	640 000	200 000	-	-	-	440 000	-	23/12/2017
Total					3 215 000	1 410 000	-	1 515 000	-	1 805 000	1 010 000	

L'évolution du nombre d'options à lever est la suivante :

Solde à lever au 31 mars 2012	Nombre d'options levées sur l'exercice	Nombre d'options caduques du fait du départ des salariés ou expiration du plan	Nombre d'options attribuées	Solde à lever au 31 mars 2013
3 000 000	-	1 195 000	-	1 805 000

Il n'y a pas de conditions de performance, de marché ou hors marché, attachées à ces plans d'options de souscription d'actions.

Les actions remises aux salariés ne seront pas rachetées sur le marché mais nouvellement émises. En l'absence de sortie de ressources pour la Société lors de la remise des actions, aucune charge n'est constatée, ni lors de la décision d'attribution, ni lors de l'attribution définitive des actions émises aux salariés.

Actions gratuites

Attribution gratuite d'actions

Au 31 mars 2013, les actions gratuites attribuées se répartissent comme suit :

Date d'attribution	Date d'acquisition	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre d'actions gratuites attribuées	Nombre d'actions gratuites caduques du fait du départ des salariés	Solde en cours d'acquisition au 31 mars 2013	Nombre d'actions gratuites acquises jusqu'au 31 mars 2013
16/12/2005	16/12/2008	3	160 000	-	-	160 000
26/01/2007	26/01/2010	3	160 000	-	-	160 000
14/12/2007	14/12/2010	3	170 000	-	-	170 000
29/10/2008	29/10/2011	3	170 000	-	-	170 000
11/02/2011	11/02/2014	2	85 000	-	85 000	-
Total			745 000	-	85 000	660 000

L'évolution des actions gratuites attribuées est la suivante :

Nombre d'actions gratuites attribuées et non encore acquises au 31 mars 2012	Nombre d'actions gratuites caduques du fait du départ des salariés	Nombre d'actions gratuites attribuées sur l'exercice	Nombre d'actions gratuites acquises au cours de l'exercice	Nombre d'actions gratuites attribuées et non encore acquises au 31 mars 2013
85 000	-	-	-	85 000

Il n'y a pas de conditions de performance, de marché ou hors marché, attachées à ces plans d'actions gratuites.

L'acquisition de ces actions gratuites par les salariés et/ou mandataires sociaux n'est définitive qu'à l'issue d'une période de trois ans à compter de leur date d'octroi.

Les actions remises aux salariés ne seront pas rachetées sur le marché mais nouvellement émises. En l'absence de sortie de ressources pour la Société lors de la remise des actions, aucune charge n'est constatée, ni lors de la décision d'attribution, ni lors de l'attribution définitive des actions émises aux salariés.

Tableau de variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Prime d'émission	Réserves et report à nouveau	Résultat net	Total
Capitaux propres au 31 mars 2012	18 688	5 703	(13 390)	7 187	18 188
Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	7 187	(7 187)	-
Distribution de la prime d'émission et/ou de dividendes	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-
Résultat au 31 mars 2013	-	-	-	9 752	9 752
Capitaux propres au 31 mars 2013	18 688	5 703	(6 203)	9 752	27 940

Les réserves comprennent la réserve légale, les réserves statutaires et réglementées ainsi que le report à nouveau.

Note 13 – État des provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2012	Nouvelles provisions	Provisions utilisées	Provisions reprises sans être utilisées	Apport Fusion	31 mars 2013
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges	374	110	(67)	(35)	-	382
Provisions pour déremunération ⁽¹⁾	1 000	97	(80)	-	80	1 097
Provision pour risque sur filiales	3 922	2 211	-	(773)	-	5 360
Provisions pour pertes de change	27	17	(15)	-	-	29
Provision pour engagements de retraite	674	12	-	(61)	-	625
Provision pour loyers futurs magasins	168	-	(168)	-	-	-
Provision pour charges sociales	110	-	(110)	-	-	-
Total	6 275	2 447	(440)	(869)	80	7 493
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles	-	20	-	-	-	20
Sur immobilisations corporelles	-	26	-	-	-	26
Sur titres de participation (notes 6.3 et 6.4)	10 974	-	(32)	-	-	10 942
Sur créances rattachées aux participations (note 6.3)	519	-	-	-	-	519
Sur prêts (note 6.3)	5 343	11 817	-	-	-	17 160
Sur dépôts et cautionnements (note 6.3)	82	-	(1)	-	-	81
Sur actions propres (note 6.3)	980	182	-	-	-	1 162
Sur stocks	2 058	-	(78)	-	-	1 980
Sur comptes clients	10 870	351	(429)	-	-	10 792
Sur comptes courants	28 675	8 478	-	-	-	37 153
Sur autres créances ⁽²⁾	1 244	99	(131)	-	-	1 212
Total	60 745	20 973	(671)	-	-	81 047
<i>(1) La Société a fusionné avec la société Avenir Service.</i>						
<i>(2) La provision sur autres créances s'élevant à 1 244 milliers d'euros est principalement une provision sur les fournisseurs débiteurs et notes de débits pour un montant de 763 milliers d'euros.</i>						

Les provisions pour litiges correspondent à la meilleure estimation par les dirigeants de la Société pour couvrir les divers litiges fiscaux, commerciaux et sociaux. La Direction estime que l'issue de ces litiges ne donnera lieu à aucune perte significativement supérieure aux montants provisionnés au 31 mars 2013.

Une provision pour les loyers futurs des magasins qui ne sont plus en exploitation ou dont l'arrêt d'exploitation a été décidé par la Société est constituée. Cette provision tient compte des délais estimés de résiliation ou de cession des baux.

La société Avenir Telecom S.A. a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices clos au 30 juin 2001, 2002 et 2003. Elle a reçu une notification pour un montant de 1 426 milliers d'euros en matière de TVA. En date du 23 décembre 2009, la Société a effectué par courrier une réclamation contentieuse. Confiante sur le bien-fondé de sa position, elle n'avait pas enregistré de provision. Par courrier en date du 11 mai 2011, l'administration n'a pas maintenu le redressement.

La société Avenir Telecom S.A. a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices clos au 30 juin 2006 et 31 mars 2007 et 2008. Le 6 novembre 2009, elle a reçu une première proposition de rectification interruptive en matière d'impôt sur les sociétés et de contribution sociale au titre de l'exercice clos le 30 juin 2006 et en matière de TVA au titre de la période du 1^{er} juillet 2005 au 31 décembre 2006. Cette proposition de rectification a été contestée par la Société et l'administration fiscale a par la suite modifié sa proposition de rectification. Les demandes restantes de l'administration fiscale sont les suivantes :

- en matière d'impôt sur les sociétés, rehaussement en base de 3 585 milliers d'euros ;
- rectifications en matière de TVA de 10 182 milliers d'euros. Ces rectifications proposées en matière de TVA ont été mises en recouvrement par avis du 10 octobre 2011. Par deux décisions en dates des 23 avril 2012 et 4 mai 2012, l'administration a rejeté la réclamation contentieuse de la Société. La Société a par suite contesté cette décision devant le

tribunal administratif de Montreuil, par requête introduite devant cette juridiction en date du 20 juin 2012. Le tribunal administratif de Montreuil a accusé réception de cette requête par courrier en date du 21 juin 2012. Par courrier du 6 août 2012, le service de la DGE a mis la Société en demeure de payer les rappels de TVA notifiés, ce que la Société a contesté par courrier en réponse du 28 août 2012, dès lors que la réclamation de la Société était assortie d'une demande de sursis de paiement faisant obstacle à tout recouvrement des rappels notifiés. Par courrier du même jour (6 août 2012), le comptable de la DGE a informé la Société du fait qu'il avait requis une inscription du privilège du Trésor à son encontre en vue de garantir le montant de sa créance.

Le service de recouvrement de la DGE a demandé la constitution de garanties à hauteur du montant des rappels de TVA contestés en droit d'une valeur de 6 215 milliers d'euros. 21 fonds de commerce d'une valeur nette comptable de 4,4 millions d'euros ont été donnés en garantie. Les actes de nantissement sont en cours d'enregistrement.

La Société, après avis motivé de son conseil fiscal, considère qu'elle dispose d'arguments solides lui permettant de trouver une issue favorable à ses intérêts, et n'a donc pas enregistré de provision au titre du redressement de TVA. La rectification en matière d'impôts sur les sociétés, qui est aussi contestée par la Société, serait, si elle était confirmée, sans incidence sur les comptes du Groupe compte tenu de l'existence de pertes fiscales pour lesquelles aucun actif d'impôt n'a été comptabilisé.

La société Avenir Telecom S.A. a fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les années civiles 2009, 2010 et 2011. Le 30 août 2012, elle a reçu une notification à laquelle elle a répondu par courrier en date du 26 septembre 2012. Le 16 octobre 2012, le service contrôle a envoyé à la Société un rappel de cotisations de 519 milliers d'euros. La Société a contesté 277 milliers d'euros de redressement dans un acte introductif d'instance et a réglé le solde des rappels non contestés.

Le 14 novembre 2008, Avenir Telecom S.A. France a reçu une assignation datée du 29 juin 2006 visant sa condamnation solidaire avec Avenir Telecom Polska pour un montant de 12 506 milliers de zlotys (2 805 milliers d'euros) correspondant à la pénalité contractuelle pour non-respect de la clause de non-concurrence augmentée des intérêts légaux. Avenir Telecom S.A. France étant visée au titre de la garantie prétendument accordée à Avenir Telecom Polska dans le cadre d'une lettre de confort émise en date du 12 mai 2005.

Les parties à ce stade ont déposé leurs conclusions devant le tribunal régional de Varsovie. Le liquidateur judiciaire d'Avenir Telecom Polska a déposé ses conclusions visant la décision d'annuler la procédure à son encontre compte tenu de la déclaration de faillite.

Le risque financier maximum de cette procédure est estimé à ce jour à 16 890 milliers de zlotys (4 067 milliers d'euros) ; il n'a pas été provisionné compte tenu des arguments développés par Avenir Telecom S.A. France dans ses conclusions. Aucun jugement n'est intervenu à la date du présent document.

Note 14 – Ventilation du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 mars 2013	Exercice clos le 31 mars 2012
France	155 927	187 162
Export	88 619	98 430
Total	244 546	285 592

Note 15 – Personnel

15.1 Ventilation de l'effectif moyen salarié

L'effectif moyen salarié est passé de 624 personnes au 31 mars 2012 à 589 personnes au 31 mars 2013, se répartissant de la manière suivante :

	Exercice clos le 31 mars 2013	Exercice clos le 31 mars 2012
Cadres	118	132
Employés	471	492
Total	589	624

15.2 Rémunération des organes de direction et d'administration

À compter du 1^{er} janvier 2004, les membres du comité de direction ont été transférés de la société Avenir Telecom S.A. vers la société OXO, actionnaire de la Société. Leur prestation est désormais facturée dans le cadre d'un contrat de mise à disposition du personnel.

Le Conseil d'Administration de la Société est composé de six personnes, dont les quatre membres du comité de direction. Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013, le montant total des rémunérations enregistrées en charges des membres du Conseil d'Administration prise en charge par le Groupe Avenir Telecom se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Jetons de présence	435	1 035
Salaires et autres avantages à court terme	1 397	884
Paiement fondé sur des actions	30	221
Montant global des rémunérations de toutes natures allouées aux membres du Conseil d'Administration présents au 31 mars 2013, soit 6 personnes	1 862	2 140
Dettes sur ces rémunérations	2 056	2 100

Les informations ci-dessus comprennent les rémunérations brutes totales y compris les avantages en nature directs et indirects alloués par la société OXO et refacturés à Avenir Telecom ainsi que celles allouées par Avenir Telecom et les sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement. La charge des paiements fondés sur des actions est déterminée selon la norme comptable IFRS 2. Elle est comptabilisée seulement dans les comptes consolidés.

15.3 Engagements de retraite

La Société doit faire face à certains engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite des salariés en activité, selon les modalités d'ancienneté et de catégories professionnelles fixées par la convention collective.

Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles, et dépassant 10 % de la valeur des actifs du régime ou, si le montant est supérieur, 10 % de la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, sont comptabilisés en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des salariés concernés. Au 31 mars 2013, ces gains actuariels sont non significatifs.

L'estimation des engagements de retraite est effectuée une fois tous les deux ans par un actuair indépendant et la dernière évaluation a été effectuée pour la clôture des comptes clos au 31 mars 2012.

La Société n'a pas constitué ou souscrit d'actif de couverture au titre de ses engagements de retraite.

Les principales hypothèses retenues pour déterminer la valeur des engagements sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,75 %
- Taux de revalorisation des salaires : 4 %
- Taux d'inflation : 2 %
- Âge de départ : de 62 à 64 ans selon la catégorie (cadres, non-cadres) et la date de naissance (avant
ou 1^{er} janvier 1955) après
- Tables de mortalité : Insee TD / TV 2007-2009

Note 16 – Impôts sur les résultats

16.1 Analyse de la charge d'impôt sur les résultats

Le groupe fiscal dont Avenir Telecom est la société mère, a opté pour l'application du régime d'intégration fiscale. L'option prenait fin au terme du 5^e exercice suivant l'exercice de l'option, soit le 31 mars 2008, et a été renouvelée par tacite reconduction pour une période de cinq années, soit le 31 mars 2013.

La convention d'intégration fiscale prévoit que l'impôt est calculé dans chaque filiale comme en l'absence d'intégration fiscale, les pertes et profits de l'intégration étant enregistrés chez Avenir Telecom. Elle ne prévoit aucune obligation de restitution des économies d'impôt réalisées aux filiales sous forme d'un versement de trésorerie.

Au 31 mars 2013, l'impôt sur les sociétés dû par la société Avenir Telecom en qualité de société mère est nul.

16.2 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	9 774	4 594	14 368
Résultat exceptionnel	(22)	6	(16)
Effets de l'intégration fiscale	-	220	220
Actifs d'impôts non reconnus créés	-	(4 820)	(4 820)
Résultat comptable	9 752	0	9 752

16.3 Situation fiscale latente

Les impôts différés actifs et passifs au 31 mars 2013 calculés au taux applicable de 35 % s'analysent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	
Impôts différés actifs (payés d'avance)	
Provisions pour risques	541
Provision sur filiales	10 103
Autres provisions	63
Contribution sociale de solidarité et taxes	205
Effort Construction	34
Écarts de conversion	-
Autres	-
Pertes fiscales	49 807
Total	60 753
Impôts différés passifs (à payer)	
	Néant
Total	60 753

16.4 Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires

En l'absence de provisions réglementées, l'incidence des évaluations fiscales dérogatoires est nulle.

Note 17 – Engagements hors bilan

Engagements financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	En faveur des filiales	En faveur des participations	En faveur des autres entreprises liées	En faveur des tiers	Total
Engagements donnés					
Loyers restant à courir sur baux	-	-	-	7 062	7 062
Lettres de confort et cautions en garantie des engagements des filiales	6 761	2 511	-	1 290	10 562
Total	6 761	2 511	-	8 352	17 624

Note 18 – Identification de la société consolidante

La société Avenir Telecom publie des comptes consolidés.

Note 19 – Éléments concernant les entreprises liées

Le tableau ci-dessous présente les éléments concernant les entreprises liées. Une entreprise est considérée comme liée lorsqu'elle est incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidable. Les entreprises sont consolidées par intégration globale lorsque la société mère a le contrôle exclusif.

Postes (en milliers d'euros)	Montants bruts	Provisions
Titres de participations	1 312	644
Créances rattachées à des participations	-	-
Prêts	17 978	16 778
Créances Clients et comptes rattachés	13 588	7 053
Groupe et associés – Actif	52 408	36 292
Emprunt	6 204	-
Groupe et associés – Passif	2 245	-
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	5756	-
Autres dettes	-	-
Autres produits financiers	603	-
Autres charges financières	415	-

Les montants ci-dessus comprennent notamment les filiales et participations détenues à plus de 50 % pour lesquelles une information spécifique est présentée en note 6 (hormis les filiales détenues à plus de 50 % qui, étant en liquidation, ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation).

Les autres filiales et participation figurant dans la note 6 et dont le pourcentage de détention est inférieur à 50 % ne sont pas consolidées par intégration globale et ne sont pas donc comprises dans l'information ci-dessus sur les parties liées.

Note 20 – Actions propres rachetées

Nombre d'actions	Valeur brute	Provision	Valeur nette
	<i>(en milliers d'euros)</i>		
800 000	1 501	1 162	339

La Société détenant ses propres actions dans le but de financer sa croissance externe, ces actions ont été enregistrées en immobilisations financières.

Note 21 – Droits individuels à la formation

Le nombre d'heures acquis par les salariés dans le cadre du droit individuel à la formation s'élève à 33 092 heures.

Note 22 – Écarts de conversion

Les écarts de conversion enregistrés au bilan correspondent aux gains et pertes de change latents. Les écarts de conversion s'élèvent à 28 milliers d'euros à l'actif, et à 10 milliers d'euros au passif.

Note 23 – Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se traduit par une perte de 22 milliers d'euros correspondant à une moins-value sur cession d'immobilisations incorporelles, corporelles et autres éléments d'actifs liés, suivant détail ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Valeurs brutes des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	(1 234)	(2 101)
Amortissements des immobilisations cédées	562	672
Valeurs nettes des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	(672)	(1 429)
Valeur des autres éléments d'actifs liés aux cessions	(1)	(4)
Prix de vente	651	920
Plus- ou moins-value	(22)	(513)

Note 24 – Événement post-clôture

Néant.